



Le projet d'agrandissement de la mine aurifère *Canadian Malartic* : incontournable pour l'Abitibi et pour l'industrie minière du Québec

Mémoire présenté à la

Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Sur le

Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic

Présenté par

M. John F. Burzynski, président et chef de la direction

Au nom de

Minière Osisko inc.

Montréal

Le 6 juillet 2016

Une commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) procède actuellement à l'étude du *Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic*. L'équipe de direction de la Minière Osisko, dont plusieurs membres ont été impliqués dans la mise en valeur initiale de *Canadian Malartic* pour le compte de la défunte Corporation minière Osisko, est très fière de voir cette exploitation poursuivre sa croissance. Pour elle, le succès que représente cette mine et son éventuel agrandissement sont un exemple pour l'ensemble de l'industrie à plusieurs égards, dont l'innovation, la maximisation des retombées économiques, les relations avec les communautés et le développement minier durable.

Ce mémoire offre une brève présentation de la nouvelle société Minière Osisko, illustre le rôle qu'elle entend jouer pour attirer des investissements au Québec et éventuellement assurer la mise en valeur de gisements sur le territoire québécois et explique en quoi la mine *Canadian Malartic* est un exemple pour tout développement minier futur.

La nouvelle Minière Osisko inc.

La société Minière Osisko inc. est une société d'exploration minière axée sur l'acquisition, l'exploration et la mise en valeur de propriétés de ressources de métaux précieux au Canada. Le projet phare de Minière Osisko est le gîte aurifère à haute teneur du Lac Windfall, situé entre les villes de Val-d'Or et de Chibougamau au Québec. La Société dispose aussi d'actifs dans le secteur avoisinant d'Urban-Barry et dans le projet Marban, situé au cœur du prolifique district minier aurifère de l'Abitibi au Québec.

Minière Osisko Inc. est, depuis le 7 juin dernier, la nouvelle dénomination de la société Oban Mining Corporation. Ce changement, ainsi que le changement d'image de marque qui l'accompagne, reflètent l'évolution de la Société depuis le début de 2015, tant en ce qui a trait aux actifs qu'à la composition de l'équipe de gestion.

Plusieurs des membres du conseil d'administration et de l'équipe de direction de Minière Osisko sont issus de l'équipe de l'ancienne Corporation Minière Osisko qui est derrière développement et la mise en valeur de *Canadian Malartic*. C'est le cas notamment du président et chef de la direction, John F. Burzynski, du co-président du conseil d'administration Sean Roosen et de l'administrateur Robert Wares, qui est également

président de l'Ordre des géologues du Québec. Corporation Minière Osisko avait atteint une reconnaissance internationale grâce aux succès de ses équipes d'exploration et de développement. Cette reconnaissance internationale a été couronnée par la découverte, le développement et la mise en opération de la mine Canadian Malartic jusqu'à l'acquisition de la Corporation minière Osisko par les sociétés Mines Agnico Eagle Ltée et Yamana Gold inc. en juin 2014.

La réintroduction de la dénomination "Osisko" dans la communauté minière et d'investissement permet de capitaliser sur la réputation de l'équipe de gestion actuelle, du conseil d'administration et des équipes techniques qui ont été largement responsables de l'ancienne Corporation Minière Osisko. Cette équipe réputée se mobilise autour du portefeuille de projets miniers hautement prometteurs de Minière Osisko, notamment au Québec. Ces projets permettront à la Société de s'épanouir et de réaliser ses engagements auprès de toutes les parties prenantes. La Société jouit de l'appui solide de son plus important actionnaire, Redevances Aurifères Osisko Ltée qui détient, en tenant compte des gestionnaires et des initiés de la Société, approximativement 19,9 % des actions de l'entreprise.

La nouvelle Minière Osisko souhaite se développer en tant que minière essentiellement canadienne. Au cours des derniers mois, la Société a travaillé activement à l'acquisition et à la consolidation d'actifs au Québec et en Ontario et pour attirer le capital de risque nécessaire aux activités d'exploration. Cette stratégie bien établie de consolidation des actifs, notamment en Abitibi, devrait lui permettre de devenir un producteur de taille intermédiaire dans un avenir rapproché, c'est-à-dire d'ici environ trois ans.

Canadian Malartic : un exemple pour la mise en valeur de nouveaux gisements au Québec

Forte de l'expérience acquise dans le cadre du développement et de la mise en exploitation de *Canadian Malartic*, l'équipe de Minière Osisko s'appuiera sur cet exemple pour la mise en valeur de nouveaux gisements et ce à plusieurs égards.

Le développement et la mise en exploitation de *Canadian Malartic* est un *success story* de l'histoire minière au Québec. D'abord, la découverte s'est concrétisée grâce à l'utilisation d'un modèle géologique novateur et des outils du ministère des Ressources

naturelles et de la Faune (MRNF), notamment SIGEOM, qui ont permis au géologue Robert Wares d'identifier des cibles d'exploration, dont faisait partie le site de la *Canadian Malartic*. Le plan d'affaires initial s'appuyait sur l'exploration de gisements aurifères de haut tonnage et à faible teneur, une nouvelle approche en Abitibi. Après la réalisation de plus de 400 km de forage et un intense travail de préparation, de financement, de relations avec la communauté malarticoise, d'obtention des nombreuses autorisations nécessaires, plus de 500 personnes ont travaillé au développement du gisement *Canadian Malartic* à un rythme d'investissement qui a atteint 1,5 à 2,0 millions de dollars par jour.

Canadian Malartic a représenté et représente encore aujourd'hui une opportunité de mettre en valeur le savoir-faire et l'ingéniosité québécois et abitibiens. L'expertise des bâtisseurs de mines, fournisseurs et travailleurs de l'Abitibi et du Québec est connue et reconnue partout à travers le monde et a contribué à des succès de l'industrie à l'échelle de la planète. Pour l'équipe de direction toute québécoise de la Corporation Minière Osisko comme pour de nombreux fournisseurs et travailleurs, le développement et la mise en exploitation de *Canadian Malartic* ont été une opportunité sans précédent de contribuer au développement d'un projet chez eux, au profit de leur région, de ses communautés et de ses familles. Aujourd'hui, le projet d'agrandissement est une nouvelle occasion d'assurer le maintien et le développement de cette expertise qui en soi, est une richesse pour l'Abitibi et le Québec tout entier.

Tout au long du développement initial de ce projet, l'équipe d'Osisko a souhaité mettre en oeuvre une vision moderne et innovante du développement minier : une minière nouvelle génération. Cette vision a teinté le projet de plusieurs façons dont voici quelques-uns des nombreux exemples :

- **La réduction de l'empreinte environnementale de la mine**, notamment par :
 - **La restauration d'un parc à résidu minier existant.** Osisko a conclu une entente avec le gouvernement du Québec pour la restauration de l'ancien parc à résidus miniers East Malartic. En vertu de cette entente, Osisko utiliserait les résidus stériles de sa mine *Canadian Malartic* pour restaurer le site d'East Malartic. Ces résidus épaissis, non générateurs d'acides, permettraient de recouvrir les résidus confinés dans le site East Malartic.
 - **La restauration en continu** afin de permettre la restauration plusieurs années plus tôt que les modes traditionnels, dont la restauration à la fin du

cycle minier. Ainsi donc, même si nous discutons actuellement de l'agrandissement de la mine, les efforts de restauration sont déjà en cours.

- **La maximisation des retombées économiques locales, régionales et pour le Québec**
 - Grâce à un **plan rigoureux d'achat et d'embauche local et régional**, les retombées économiques du développement et des opérations de la mine ont bénéficié d'abord aux Malarticois, aux Abitibiens et aux Québécois. À titre d'exemple, pour les deux premières années complètes d'exploitation de la mine (2012 et 2013), plus de 10 % des dépenses en achats de biens et services ont été faites à Malartic, plus de 50 % en Abitibi et près de 85 % au Québec. Au cours des mêmes années, plus de 650 emplois directs dépendaient des activités de la mine.
- **Des relations avec la communauté d'accueil basées sur la collaboration, la consultation et la confiance.**
 - La relocalisation de 140 résidences et la reconstruction de cinq édifices institutionnels pour la réalisation du projet ont nécessité des échanges constants avec les familles concernées et avec toute la communauté malarticoise. Cette relocalisation s'est engagée avant même l'autorisation du projet, à la demande même de la population concernée, qui souhaitait réduire la période d'incertitude relative à cette opération d'envergure. La direction de Corporation Minière Osisko s'était engagée inconditionnellement à compléter cette relocalisation, que le projet soit autorisé ou non.

L'équipe originale d'Osisko comme l'équipe de l'actuel *Partenariat Canadian Malartic*, leurs fournisseurs et tous les travailleurs engagés dans le succès de la mine ont relevé et relèvent encore avec brio de nombreux défis d'ordre technique et d'ingénierie, mais aussi d'ordre environnemental, de mitigation des impacts et de maximisation des retombées économiques.

Dès l'ouverture de la mine, ses opérations ont été soumises à des normes très strictes, les plus strictes au Québec. L'innovation a été un élément-clé pour l'optimisation des opérations et la mitigation des impacts. Des composantes inédites ont été développées dans les installations et sur la machinerie notamment, tant pour améliorer la productivité

que pour en réduire les impacts sonores par exemple. *Canadian Malartic* a également été la première mine à déposer en garantie 100 % des sommes nécessaires au plan fermeture, avant même que la loi ne l'exige.

Le projet d'agrandissement : incontournable pour l'Abitibi et pour l'industrie minière du Québec

Le projet d'agrandissement actuellement à l'étude permettra de prolonger la vie utile de la mine *Canadian Malartic* pour au moins six ans. C'est autant d'années de prospérité pour Malartic et pour toute la région de l'Abitibi, autant d'années de création de richesse pour toutes les parties prenantes. C'est autant d'années pendant lesquelles l'équipe en place et ses fournisseurs continueront d'améliorer les conditions d'opération et d'innover. Pendant ces six années supplémentaires, l'expertise minière abitibienne et québécoise continuera de croître et cette expertise pourra ensuite être mise à profit pour la mise en valeur de d'autres gisements miniers au Québec et partout dans le monde.

Minière Osisko continue de suivre avec intérêt les activités de *Partenariat Canadian Malartic* et appuie sans réserve le *Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic*. Il ne fait aucun doute que l'équipe en place saura poursuivre les efforts d'innovation et de création de richesse qui sont au cœur de ce projet. Plus encore, ce projet d'agrandissement permettra à la mine *Canadian Malartic* de demeurer un modèle pour l'ensemble de l'industrie minière québécoise. Pour la nouvelle société Minière Osisko, la réalisation de ce projet d'agrandissement s'inscrit dans la continuité de ce qui a été développé dans le cadre du projet initial, et ce non seulement au bénéfice de la société qui exploite la mine aujourd'hui, mais également au bénéfice de toute la communauté de Malartic, de l'Abitibi et du Québec.

Mémoire présenté par :

M. John Burzynski, président et chef de la direction
Minière Osisko inc.

Montréal

1100, av. des Canadiens-de-Montréal

Bureau 300, C.P. 211

Montréal, QC, H3B 2S2

Tel : 1 (514) 940 0670

Toronto

155, University Avenue, bureau 1440

Toronto, Ontario M5H 3B7

T (416) 848 9504